

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
Fax : 03.26.68.98.15  
mairie@compertrix.fr

**Date de convocation :**

17/03/2026

**Nombre de conseillers :**

☞ En exercice :	15
☞ Présents :	15
☞ Votants :	15
☞ Dont procuration :	0
☞ Pour :	14
☞ Contre :	0
☞ Abstention :	01

**Délibération n° 2026- 016**

**Objet :**

**Election des Adjoints  
et désignation des  
conseillers délégués  
municipaux**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



**COMMUNE DE COMPERTRIX**



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;  
Vu le PV d'élection du Maire et des Adjoints de la présente séance,

Vu la délibération n°2026-15 du 21 mars 2026 portant sur la fixation du nombre d'adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Vu l'article L284 relatif à la désignation de conseillers délégués dans les communes de moins de 9 000 habitants,

Le maire invite le conseil municipal à constater l'élection des 3 adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Ont obtenu

- M. Laurent BUAT :	14 voix
- Mme Nathalie LOCQUARD :	14 voix
- M. Yanick PARÉ :	14 voix

Après avoir entendu l'exposé de Cédric MATHIEU Maire, proposant 3 postes de conseillers délégués,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

- de désigner les 3 conseillers délégués comme suit

- Jean-Pierre MAGNETTE
- Anne-Laure LUTRINGER
- Dominique POMMIER

**ACTE REÇU LE**

**03 AVR. 2026**

**PREFECTURE DE LA MARNE**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : .....

\*publiée ou notifiée le : .....

Fait à COMPERTRIX, le 21/03/2026  
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,

Maire.



Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
Fax : 03.26.68.98.15  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**Date de convocation :**

17/03/2026

**Nombre de conseillers :**

☛ En exercice :	15
☛ Présents :	15
☛ Votants :	15
☛ Dont procuration :	0
☛ Pour :	15
☛ Contre :	0
☛ Abstention :	0

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;  
Vu le PV d'élection du Maire et des Adjointes de la présente séance,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints et de conseillers délégués appelés à siéger ;  
Considérant cependant que le nombre d'adjoint ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que ce pourcentage attribue pour la commune de Compertrix un effectif maximum de 4 adjoints.  
Considérant les projets et réalisations à mettre en œuvre,

Après avoir entendu l'exposé de Cédric MATHIEU Maire, proposant 3 adjoints et 3 conseillers délégués,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire
- D'approuver la création de 3 conseillers pouvant recevoir délégation.

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Délibération n° 2026- 015

**Objet :**

**Fixation du nombre des  
Adjoints  
et des conseillers  
municipaux ayant reçu  
délégation**

Fait à COMPERTRIX, le 21/03/2026,  
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,

Maire.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : .....

\*publiée ou notifiée le : .....

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
Fax : 03.26.68.98.15  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**Date de convocation :**  
17 mars 2026

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**Nombre de conseillers :**

☞ En exercice :	15
☞ Présents :	15
☞ Votants :	15
☞ Dont procuration :	0
☞ Pour :	15
☞ Contre :	0
☞ Abstention :	0

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

- De fixer à compter du 21 mars 2026 les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence à la valeur actuelle :

- 1er adjoint : 18,00 % soit un mensuel de 739,89 € brut
- 2ème adjoint : 17,50 % soit un mensuel de 719,34 € brut
- 3ème adjoint : 17,50 % soit un mensuel de 719,34 € brut

- De fixer à compter du 21 mars 2026 les indemnités de fonction des conseillers municipaux aux pourcentages suivants du montant de référence :

- M. Jean-Pierre MAGNETTE : 6 % soit : 246,63€ brut
- Mme Anne-Laure LUTRINGER : 6 % soit : 246,63€ brut
- M. Dominique POMMIER : 6 % soit : 246,63€ brut

- De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution des montants de référence. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur lors du vote.

- D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

**Délibération n° 2026- 017**

**Objet :**

**Indemnités de fonction  
du Maire, des Adjoints  
et des conseillers  
municipaux ayant reçu  
délégation**

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

Fait à COMPERTRIX, le 21/03/2026

Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,  
Maire.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : .....

\*publiée ou notifiée le : .....

PREFECTURE DE LA MARNE

Département de la Marne

-----

Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Laurent BUAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité,

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

- de déléguer au maire les attributions suivantes :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° fixer pour les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur le domaine public, restauration scolaire, et de tout autre produit non fiscal - recettes fiscales listées à l'article L.2331-3 du CGCT

#### Date de convocation :

17 mars 2026

#### Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026\_018

#### Objet :

**Délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**Date de convocation :**

17 mars 2026

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**Nombre de délégués :**

☞ En exercice :	15
☞ Présents :	15
☞ Votants :	15
☞ Dont procuration :	0
☞ Pour :	15
☞ Contre :	0
☞ Abstention :	0

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

3° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts suivantes tel que la renégociation de réaménagements de la dette, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions en matière de placements et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de 12 ans maximum.

6° passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Délibération n° 2026\_018

**Objet :**

**Délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**Date de convocation :**

17 mars 2026

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yannick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**Nombre de délégués :**

☛ En exercice : 15

☛ Présents : 15

☛ Votants : 15

☛ Dont procuration : 0

☛ Pour : 15

☛ Contre : 0

☛ Abstention : 0

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (service local des domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants. Le maire sera autorisé à choisir un avocat de son choix pour défendre la commune.

16° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 40 000 €.

**Délibération n° 2026\_018**

**Objet :**

**Délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**Date de convocation :**

17 mars 2026

**Nombre de délégués :**

☞ En exercice :	15
☞ Présents :	15
☞ Votants :	15
☞ Dont procuration :	0
☞ Pour :	15
☞ Contre :	0
☞ Abstention :	0

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yannick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

17° donner l'avis de la commune préalablement à la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement notamment avec l'organisme disposant du droit de préemption.

18° signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux instituée préalablement par la commune.

19° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 40 000 €.

20 exercer ou déléguer, au nom de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux.

21° exercer ou déléguer, au nom de la commune le droit de priorité pour les cessions des biens de l'État.

22° prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire.

23° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

24° demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets et dans des conditions.

Délibération n° 2026\_018

**Objet :**

**Délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures trente,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yannick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant

**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT

25° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

26° exercer, au nom de la commune, le droit d'acquisition d'un logement mis en vente pour assurer le maintien dans les lieux du locataire.

27° ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique.

28° d'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable du montant inférieur dont le seuil est fixé par décret à 200 €.

29° d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.

- En cas d'empêchement du maire, les attributions visées ci-dessus sont déléguées à l'élu agissant en suppléance.
- De rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

#### Date de convocation :

17 mars 2026

#### Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026\_018

#### Objet :

**Délégation du maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : .....

\*publiée ou notifiée le : .....

ACTE REÇU LE  
03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Fait à COMPERTRIX, le 21 mars 2026

Extrait certifié conforme.  
M. Cédric MATHIEU,

Maire.





Département de la Marne

-----  
Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42  
mairie@compertrix.fr

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



### COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à quatorze heures et trente minutes,  
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de  
COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Laurent BUAT

Vu l'article L.2121-22 du code des collectivités territoriales relatif à la constitution de commission municipales,  
Vu l'exposé du Maire, Cédric MATHIEU exposant la constitution des différentes commissions communales afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal et de disposer des

Le Maire invite l'assemblée à bien vouloir procéder à la formation des commissions spécifiques permettant de faire un état de lieux sur différents sujets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- La création des commissions spécifiques :
  - Audit financier de la commune
  - Etude financière sur le projet de construction d'une cantine
  - Etude sur la sécurisation de la circulation sur les axes principaux.

ACTE REÇU LE

03 AVR. 2026

PREFECTURE DE LA MARNE

Fait à COMPERTRIX, le 21 mars 2026

Extrait certifié conforme.  
M. Cédric MATHIEU,

Maire.



#### Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026\_019

#### Objet :

**Création des  
3 commissions  
municipales spécifiques**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de  
la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : .....

\*publiée ou notifiée le : .....